



# POLE REGLEMENTAIRE

*Dominique GANDIN*

Tél : 06.47.87.29.20

## COMMISSION REGLEMENTS

*District de la Loire*

Tél : 04.77.92.28.79

**PV N° 21 DU SAMEDI 25/01/2025**

Réunion du lundi 20 janvier 2025

Président : François RIOUFFREYT

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

### AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF. Art 35 du DL et 142,145 et 187 de la FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

### COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

### INFORMATION CLUBS

#### 1 - UTILISATION FMI

**Nous attirons votre attention sur l'utilisation de la tablette  
et sur la mise à disposition des résultats à l'issue de vos rencontres**

Nous rappelons que la FMI doit être prioritairement utilisée pour les rencontres de U13 (masculines et féminines) à Seniors (masculines et féminines), et pour toutes compétitions (championnats et coupes) dans lesquelles ces équipes sont engagées.

#### **LA FMI DOIT ETRE TRANSMISE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE DIMANCHE 20h**

Nous avons constaté avant la trêve hivernale une utilisation encore trop importante de la traditionnelle feuille de match papier, en lieu et place de l'utilisation de la tablette (FMI).

Les utilisateurs disent rencontrer encore et souvent des "problèmes" de connexion et de transmission des résultats.

A l'aube de la reprise de la seconde partie des championnats, il serait temps de tourner la page et d'utiliser les tablettes mises à disposition par le District de la Loire.

#### Rappel :

Tous les envois papiers sont contrôlés très attentivement par les commissions compétentes.

Un contrôle de connexion de chaque équipe est également effectué, afin de savoir si les clubs ont effectué toutes les opérations initiales.

Si un problème « insoluble » empêche la connexion et/ou la transmission de la FMI, alors le dirigeant utilise une feuille de match traditionnelle.

- A l'issue de la rencontre, les deux responsables d'équipe prennent une photo de la feuille de match
- Ils informent, par mail (boîte officielle 000000@laurafoot.net) la commission concernée, du problème rencontré.

**SURTOUT NE PAS RECOPIER UNE FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE SUR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER EN L'ABSENCE DE L'ADVERSAIRE ET DE L'OFFICIEL (ARBITRE).**

#### Petits rappels concernant la tablette :

- Doit être vidée de tous programmes, applications ou photos empêchant le bon fonctionnement de celle-ci.
- Doit être chargée au maximum avant la rencontre.
- La version d'utilisation du logiciel est 3.9.0.0.
- Pour intervenir sur la tablette et sur votre équipe, vous devez avoir un accès personnel « Footclubs » et être autorisé à établir la FMI (voir avec votre correspondant).
- Dans la semaine (avant vendredi), vous récupérez les rencontres du week-end.
- Si vous êtes le club recevant, vous préparez votre équipe sur la tablette, la veille de la rencontre.
- Si vous êtes le club visiteur, vous préparez la rencontre sur votre PC, la veille de la rencontre.
- Le jour du match, il suffit juste de valider son équipe, après saisie des arbitres-assistants et des délégués, puis donner la tablette à l'arbitre bénévole ou officiel, avant le match.
- A l'issue de la rencontre, vous n'oubliez pas de vérifier les données (résultats, remplacements, blessés, faits de jeu, sanctions) et vous SIGNEZ LA FMI.
- L'arbitre clôture la FMI et transmet le résultat aux instances, via une connexion Internet, pour transférer les données de la rencontre.  
Vous vérifiez que la transmission a bien été effectuée.
- En cas de problème d'accès au réseau, vous pouvez faire un partage de connexion avec un téléphone, pour pallier l'absence de Wi-Fi sur les installations.

Merci pour le respect de ces consignes.

## **2 - RAPPEL MONTÉES – DESCENTES JEUNES**

### **MONTÉES :**

#### **U18**

- U18 D1 :** Le 1<sup>er</sup> accède en U20 R2, suivant les modalités définies par la ligue AURA.  
Possibilité de match de barrage (7/8 juin 2025), entre un représentant du 01, 03, 15, 42, 43 et 63 (décision du Conseil de Ligue du 25/10/23).  
L'équipe garde sa place en U18 D1.  
Si un club refuse de monter ou ne peut accéder, par suite de dispositions réglementaires, le deuxième ou le troisième de la poule U18 D1 accédera à sa place.  
La montée en Ligue ne peut dépasser l'équipe classée troisième.
- U18 D2 :** Les deux premiers de chaque poule (A et B) accèdent en U18 D1.
- U18 D3 :** Le premier de chaque poule D3 2<sup>ème</sup> phase (poules A, B, C et D) accède en U18 D2.

#### **U17**

- U17 D1 :** Le 1<sup>er</sup> accède en U18 R2.  
L'équipe conserve sa place en U17 D1.  
Si un club refuse de monter ou ne peut accéder, par suite de dispositions réglementaires, le deuxième ou le troisième de la poule U17 D1 accédera à sa place.  
La montée en Ligue ne peut dépasser l'équipe classée troisième.
- U17 D2 :** Les deux premiers (poule unique) accèdent en U17 D1.

#### **U15**

- U15 D1 :** Le 1<sup>er</sup> accède en U16 R2 ou U15 R2 (au choix).  
L'équipe garde sa place en U15 D1.  
Le 2<sup>ème</sup> accède en U16 R2 ou U15 R2 (suivant le choix du 1<sup>er</sup> de la Poule).  
L'équipe garde sa place en U15 D1.  
Si un club refuse de monter ou ne peut accéder, par suite de dispositions réglementaires, le troisième de la poule U15 D1 accédera à sa place.  
La montée en Ligue ne peut dépasser l'équipe classée troisième.
- U15 D2 :** Les deux premiers de chaque poule (A et B) accèdent en U15 D1.
- U15 D3 :** Le premier de chaque poule D3 2<sup>ème</sup> phase (poules A, B, C et D) accède en U15 D2.

#### **U14**

- U14 D1 :** PAS DE MONTÉE EN U15 R2 CETTE SAISON, EN RAISON D'UNE POULE A 8 DANS LA CATÉGORIE.

### **DESCENTES :**

#### **U18**

- U18 R2 :** L'équipe est reléguée en U18 D1.
- U18 D1 :** Les équipes classées aux 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> places sont reléguées en U18 D2.  
En cas de descente(s) de Ligue en U18 R2 et U16 R2, c'est le 8<sup>ème</sup> qui descend, et ainsi de suite...
- U18 D2 :** Les équipes classées 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> de chaque poule et le moins bon 10<sup>ème</sup> sont reléguées en poule de brassage.  
En cas de descente Ligue, c'est le moins bon 10<sup>ème</sup> des deux poules, puis l'autre 10<sup>ème</sup>, le moins bon 9<sup>ème</sup>, etc...

## U16

**U16 R2 :** La et/ou les équipes descendantes du championnat AURA ont le choix de descendre en U18 D1 ou U17 D1.

## U17

**U17 D1 :** Les équipes classées aux 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> places (retour à une poule de 12 équipes pour la saison 25-26) sont reléguées en U17 D2.

En cas de descente(s) de Ligue en U18 R2 ou U16 R2, c'est le 10<sup>ème</sup> qui descend, et ainsi de suite, en U17 D2.

**U17 D2 :** Pas de descente (poule unique).

## U15

**U15 R2 :** L'équipe est reléguée en U15 D1.

**U15 D1 :** Les équipes classées aux 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> places sont reléguées en U15 D2

En cas de descente(s) de Ligue en U15 R2, c'est le 8<sup>ème</sup> qui descend, et ainsi de suite...

**U15 D2 :** Les équipes classées 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> de chaque poule et le moins bon 10<sup>ème</sup> sont reléguées en poule de brassage.  
En cas de descente Ligue, c'est le moins bon 10<sup>ème</sup> des deux poules, puis l'autre 10<sup>ème</sup>, le moins bon 9<sup>ème</sup>, etc...

---

## FORFAITS SIMPLE

**Affaire n°278** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U17 D2 (J13)

**Affaire n°279** - Dossier transmis par la Commission Féminine Coupe Complémentaire à 8 (TC)

## DÉCISION

**N°278 : rencontre n°29024936 du 18/01/25 – Championnat Jeunes U17 D2 (J13) : RICAMARIE OLYMPIQUE DU MONTCEL – LA FOUILLOUSE**

Match perdu par forfait à La Fouillouse, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**Ricamarie Olympique du Montcel**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District.

**N°279 : rencontre n°30083614 du 18/01/25 – Coupe de la Loire Complémentaire Féminine à 8 : GRAND CROIX LORETTE – URFÉ**

Match perdu par forfait à Urfé, bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**Grand Croix Lorette**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District.

## AMENDES

Amende pour forfait simple

513357	LA FOUILLOUSE (U17 D2)	30 €
552126	URFÉ (Féminines Coupe Complémentaire à 8)	50 €

---

## RÉCEPTION DOSSIERS

**Affaire n°32 : dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 D4 Poule D**

**533556 CHATEAUNEUF - 552955 SAVIGNEUX MONTBRISON**

**Match n°30017415 du 12/01/25**

Par ce mail officiel, je soussigné GARIER Mathéo, licence n°2544640695, confirme la réserve d'avant-match déposée sur le match n°30017415, en U15 D4 Poule D, opposant CHATEAUNEUF 2 à SAVIGNEUX MONTBRISON 3.

«Je soussigné M. Marquet Cédric, éducateur de Châteauneuf, licence n°2520520423, émet des réserves sur la qualification, ainsi que sur le nombre de mutés de l'équipe de Savigneux Montbrison (la totalité), susceptibles de ne pas être qualifiés le jour de la rencontre».

« De plus, l'équipe adverse n'a pas voulu remplir la FMI, alors que tout fonctionnait. De notre côté, nous n'avons donc pas pu accéder à la FMI ».

La Commission des Règlements a pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de CHATEAUNEUF, confirmée par courriel du 14/01/25, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

Après vérification, la Commission des Règlements du DLF constate que les joueurs :

M. MARKA Mirco, licence n°2548494002, joueur U14

M. FAURE Mathis, licence n°9602247794, joueur U14

M. CHAVAND Gabriel, licence n°2548497237, joueur U14

Ce qui porte à 3, le nombre de joueurs mutés en période normale.

M. POYET Nolan, licence n°9602425142, joueur U14  
M. CRETON Robin, licence n°2547933185, joueur U14  
M. SEYNARD Mathis, licence n°9602551483, joueur U13  
M. ROCHE FORCHEZ Léon, licence n°9602564653, joueur U13  
Ce qui porte à 4 le nombre de joueurs mutés HP

Ce qui porte à 7 le nombre de joueurs ayant participé à la rencontre, dont 4 mutés hors période.

### **DÉCISION**

En conséquence, la CR du DLF décide :

- match perdu par pénalité à SAVIGNEUX MONTBRISON, moins 1 point au classement, pour non-respect de l'article 26.2.alinéa C des règlements Sportifs du DLF. Amendes : **60 €** et **22 €**.

#### 26.2 - Joueurs mutés – Nombre de changements de club par joueur – Restrictions

*c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match **est limité à 4 (quatre) dont 1(un) maximum ayant changé de club hors période normale** au sens de l'article 92.1 des présents règlements.*

- Le gain du match est accordé à CHATEAUNEUF, sur le score de 3 à 0.

- Frais de dossier à la charge du club de SAVIGNEUX MONTBRISON. : **40 €**

TOTAL des amendes pour SAVIGNEUX MONTBRISON. : **60 + 22 + 40 = 122 € (cent vingt-deux euros)**

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.**

*J'ai une question ...*

Quels sont les renseignements obligatoires dans l'intitulé d'un mail au District, à la Délégation du Roannais ou à une commission ?



Un mail, email, courriel, à destination d'une commission ou du District ? doit être envoyé de la boîte officielle du club : **000000@laurafoot.net**

❖ Si le mail concerne une rencontre :

L'intitulé doit contenir :

- × le n° du match : 00000000 et la compétition (championnat / coupe...)
- × le nom du club recevant et son numéro d'affiliation
- × le nom du club visiteur et son numéro d'affiliation
- × la catégorie
- × la poule
- × la date de la rencontre

❖ Si le mail concerne une demande de renseignements :

L'intitulé doit contenir :

- × la compétition (championnat / coupe...)
- × le nom du club et son numéro d'affiliation
- × la catégorie, le thème, le cas particulier
- × le nom de l'expéditeur et son n° de licence

❖ RAPPEL des mails du District de la Loire de Football :

LOIRE DISTRICT :	district@loire.fff.fr
LOIRE DELEGATION :	delegation-roanne@loire.fff.fr
SENIORS LOIRE :	seniors@loire.fff.fr
CRITERIUM LOIRE :	criterium@loire.fff.fr
JEUNES LOIRE :	technique-jeunes@loire.fff.fr
FEMININES LOIRE :	feminines@loire.fff.fr
LOIRE Pôle Réglementaire :	pole-reglementaire@loire.fff.fr

